



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMPTE RENDU DE LA 6ÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2019, A SAINTE-ANNE

Sainte-Anne, le mercredi 11 décembre 2019

Ce jour, les conseillers municipaux se sont réunis lors de la 6ème session ordinaire du Conseil Municipal de l'année 2019. Le maire Christian Baptiste a présenté à la population la nouvelle conseillère municipale, Nicole SINIVASSIN et a communiqué le bilan d'activités de la CARL. Les élus ont ensuite statué sur plusieurs dossiers concernant l'habitat, la rénovation urbaine, et la création d'un marché artisanal et maraîcher dans le Centre Bourg.

1/ Suite à la démission du conseiller municipal Tony Abraham pour convenances personnelles, le 23 septembre 2019, **Nicole SINIVASSIN issue de la liste « Sainte-Anne Unie pour Réussir » devient Conseillère municipale et membre de la commission des finances.** S'agissant des autres élus démissionnaires de l'opposition, Alix HUGUES BEAUFOND, Max LAURENT, Patrice PEDRE, Marcelin LACHOUA et Christophe CATHERINE, en date du 11 novembre, ces derniers ne peuvent être remplacés car la liste « relancer Sainte-Anne avec vous » ne dispose plus de candidats. Pour maintenir au nombre de 13, les adjoints au maire, Fabrice DURO a été élu 12ème adjoint au maire en remplacement de Patrice PEDRE.

2/ Concernant la **construction de 80 logements locatifs sociaux** à Poirier-Gissac, par la SEMAG, d'un coût total de 6 554 823€, la collectivité s'est portée garante de l'emprunt à hauteur de 50%. La maire a rappelé que la ville comptait seulement 9% de logements sociaux. En matière d'habitat insalubre, **un plan d'aménagement du quartier de Dubellay**, dit RHI est nécessaire pour garantir la sécurité de la population. Il s'agira de construire des logements neufs pour reloger sur place les 27 foyers dont les logements seront démolis. Puis, il s'agira de créer une voie automobile desservant les logements en partie haute pour garantir les normes d'accessibilité ou tout simplement le passage de véhicules de secours, et enfin de prolonger l'espace public, en harmonie avec le projet de rénovation urbaine.

Le projet de Rénovation Urbaine nécessite quant à lui, des études préalables. Pour ce faire, les services de la ville ont sollicité les partenaires financiers institutionnels. Les conseillers ont donc approuvé le plan de financement pour la réalisation des études, d'un montant global de 200 000€ financé à 50% par la Région Guadeloupe, 25% Par l'Etat (DETR), 18,75% par la commune et 6,25 % par la Département.

4/ Concernant le domaine public, le conseil municipal a approuvé la régularisation du foncier concernant le village artisanal communal de Galbas. Dans la continuité, un marché artisanal et maraîcher sera créé dans le Centre Bourg pour remédier d'une part à l'installation de marchands ambulants sur la partie sablonneuse et protégée du littoral et limiter les stationnements gênants, d'autre part. Le marché fonctionnera tous les jours de la semaine, de 7h à 17h et proposera des produits exclusivement agricoles, artisanaux et locaux. La ville de Sainte-Anne assurera l'exploitation de ce marché en régie simple. Un règlement intérieur pris par arrêté visera à préciser l'organisation, les tarifs et toutes les modalités de fonctionnement du marché.

*Afin de relayer cette information auprès du public et de nos concitoyens,
la présence de la presse est vivement sollicitée.*

Contact Presse : Marine FLORY - 0690 76 32 53 - communication@ville-sainteanne.fr